



Association
canadienne de
la construction

COVID-19 - Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens

Version 1

Le 26 mars 2020

Pour toute question, communiquez avec
Zack Mullins : zmullins@cca-acc.com

TABLE DES MATIÈRES

<u>Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens</u>	<u>1</u>
<u>Mesures de prévention</u>	<u>1</u>
<u>Communication et sensibilisation</u>	<u>1</u>
<u>Voyages d'affaires</u>	<u>2</u>
<u>Travail à distance</u>	<u>2</u>
<u>Accès au chantier et déplacements vers le chantier ou à partir de celui-ci</u>	<u>2</u>
<u>Protocoles de nettoyage des chantiers de construction et des remorques de chantier</u>	<u>2</u>
<u>Limiter ou éliminer les points de contact internes</u>	<u>2</u>
<u>Compartimentation</u>	<u>3</u>
<u>Activités de chantier</u>	<u>3</u>
<u>Autres</u>	<u>3</u>
<u>Mesures de détection</u>	<u>3</u>
<u>Contrôle et dépistage à l'entrée du chantier de construction</u>	<u>3</u>
<u>Mesures d'intervention</u>	<u>3</u>

PROTOCOLE NORMALISÉ LIÉ À LA COVID-19 POUR TOUS LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION CANADIENS

Le Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens décrit les pratiques exemplaires à adopter sur les chantiers de construction afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs qui doivent accomplir des tâches pendant la crise de la COVID-19. Le protocole, qui comprend des mesures de prévention, de détection et d'intervention rapide, permettra de minimiser les impacts de la crise et d'assurer la continuité des activités dans l'industrie de la construction.

Les objectifs du protocole normalisé sont les suivants :

- Prioriser la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés environnantes,
- Appliquer les recommandations et les pratiques exemplaires des autorités de santé publique fédérales, provinciales et municipales aux procédures de chantier,
- Établir et maintenir un plan d'intervention lié à la pandémie de la COVID-19 qui est commun à tous les chantiers de construction,
- Favoriser une communication ouverte entre les intervenants et assurer un environnement de travail respectueux.

Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens

Mesures de prévention

Communication et sensibilisation

- Une signalisation claire est affichée aux points d'entrée du chantier et fait état de l'engagement de l'entrepreneur à assurer le maintien des mesures de santé et de sécurité pendant la crise de la COVID-19, y compris toute mise à jour quotidienne sur les derniers développements et les directives des autorités de santé publique des juridictions concernées et les outils de dépistage et d'auto-surveillance.
- Tous les travailleurs appliquent les pratiques recommandées suivantes pour réduire le risque de transmission, telles qu'identifiées par les Centers for Disease Control and Prevention, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada :
 - o évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains;
 - o lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - toussiez ou éternuez dans un papier-mouchoir ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main,
 - jetez immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et lavez-vous ensuite les mains,
 - o nettoyez et désinfectez les objets et les surfaces fréquemment touchés en utilisant un produit nettoyant en vaporisateur ou une lingette nettoyante;
 - o ne partagez pas des articles ou fournitures personnels, comme les cellulaires, les stylos, les portables ou tablettes, l'ÉPI, etc.;
 - o évitez les salutations d'usage, comme les poignées de main;



- o lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, surtout après avoir été aux toilettes, lors de la préparation des aliments, ainsi qu'après que vous vous êtes mouché ou que vous avez toussé ou éternué. Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau.

Voyages d'affaires

- Les voyages d'affaires non essentiels ne sont pas autorisés. Les voyages d'affaires sont limités et sur une base exceptionnelle seulement.
- Afin de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Canada recommande d'éviter tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel ordre.
- Tout travailleur qui a voyagé à l'extérieur du Canada (ou entre les provinces, le cas échéant) doit s'auto-isoler pendant 14 jours et obtenir une autorisation avant de retourner travailler. Consultez votre superviseur pour obtenir des instructions détaillées à ce sujet, car celles-ci peuvent varier.

Travail à distance

- Dans la mesure du possible, tous les employés de bureau associés à un projet travaillent à distance. Les réunions doivent être organisées par téléconférence ou vidéoconférence.

Accès au chantier et déplacements vers le chantier ou à partir de celui-ci

- Un registre détaillé de suivi de la situation des travailleurs sur le chantier et hors chantier est tenu en tout temps (p. ex., apte à travailler, malade, absent du travail pour s'occuper de la famille, etc.) Une liste de tous les travailleurs en quarantaine est mise à jour quotidiennement tout en veillant à la protection de leur vie privée.

Protocoles de nettoyage des chantiers de construction et des remorques de chantier

- Tous les bureaux et chantiers mettent en œuvre des mesures supplémentaires de nettoyage des zones communes, comme le recommandent le CDC et l'ASPC. Toutes les poignées de porte, les rampes et les zones des postes de travail individuels sont nettoyées deux fois par jour avec un produit désinfectant, comme des lingettes désinfectantes. Les personnes sont responsables de nettoyer leur poste de travail avec des lingettes désinfectantes.
- Des mesures sanitaires supplémentaires sont mises en œuvre sur le chantier : des postes d'eau, un protocole de lavage des mains, des postes de désinfection des mains, la fourniture de lingettes et produits désinfectants.

Limiter ou éliminer les points de contact internes

- Limiter l'accès et l'utilisation des machines à café et des fontaines d'eau.
- Limiter l'utilisation de stylos communs pour les feuilles ou registres de présence sur les chantiers.
- Modifications des toilettes - Installer plus de lavabos en insérant une séparation physique entre les utilisateurs lorsque cela est possible. Remplacer les robinets, les distributeurs de serviettes de papier et les poubelles par des modèles mains libres.
- Enlever les portes/poignées de porte - Envisager toutes les possibilités raisonnables de les enlever.



Compartmentation

- Le chantier doit être séparé autant que possible en zones ou d'autres méthodes doivent être utilisées pour que les différentes équipes/personnes de métier soient séparées physiquement en tout temps. Cela favorise la distanciation sociale et permet de contenir la propagation si elle se produit.
- Des escaliers à sens unique sont établis chaque fois que cela est possible pour réduire au minimum les contacts entre les travailleurs.
- Les monte-charges sont utilisés par une seule personne à la fois ou, lorsque cela est possible, en respectant les consignes de distanciation sociale.

Activités de chantier

- Le nombre de réunions en personne devrait être limité. Si elles sont nécessaires, six personnes ou moins devraient y participer, tout en respectant le protocole de distanciation sociale.
- Évitez les endroits bondés et les rassemblements non essentiels.
- Les équipes de chantier sont encouragées à proposer des horaires fractionnés/quarts rotatifs afin d'éviter les contacts étroits entre travailleurs. Le décalage volontaire des quarts de travail et la mise en place d'intervalles entre les quarts de travail sont fortement encouragés.
- Les travailleurs sur les chantiers doivent éviter de travailler à moins de deux mètres des autres pendant des périodes prolongées, à moins que leur rôle exige une plus grande proximité. Dans ce cas, ils doivent porter des masques faciaux et l'EPI approprié.
- Les équipes de projet ont des horaires déclarés pour les pauses et les dîners afin de réduire au minimum le nombre de personnes à proximité les unes des autres.

Autres

- Prendre toute autre mesure qui peut accroître la sécurité ou limiter la propagation du virus.

Mesures de détection

Contrôle et dépistage à l'entrée du chantier de construction

- Les travailleurs qui ne sont pas autorisés à accéder au chantier seront transportés en toute sécurité à l'endroit qu'ils auront choisi pour leur auto-isolement.

Mesures d'intervention

- Toute personne présentant des symptômes de grippe, comme une fièvre, une toux ou une congestion, est ordonnée à :
 - o Ne pas se présenter au travail.
 - o Contacter son superviseur et/ou le service des ressources humaines.
 - o Rester chez elle et s'auto-isoler en suivant les consignes d'auto-isolement.



- Les employés qui ont été identifiés comme ayant potentiellement été exposés au virus ou qui présentent des symptômes du virus sont tenus de ne pas retourner travailler avant d’avoir reçu une autorisation médicale, d’avoir passé un test de dépistage de la COVID-19 dont le résultat est négatif et de s’être isolés pendant 14 jours.
 - Consultez le site <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html> pour obtenir les plus récents renseignements.
 - Tous les entrepreneurs doivent établir un plan intégré de continuité pour tenir compte de la fermeture partielle ou complète des chantiers ou de la limitation importante des opérations de chantier.
-

La situation relative à la COVID-19 évolue rapidement. Le présent protocole sera mis à jour au fur et à mesure que les exigences ou les besoins évoluent ou changent afin de refléter les plus récentes mesures adoptées.

